



HARO SUR LA PROSTITUTION EN SCANDINAVIE

LE PAYS OÙ LE CLIENT N'EST PLUS ROI

Alors que la France s'apprête à pénaliser les clients de prostituées, la Suède tire un bilan positif de son modèle. Faire baisser de 50% l'offre sexuelle dans les rues n'est pas utopique. C'est d'abord «une question d'éducation».

PROPOS RECUEILLIS PAR

PASCAL BAERISWYL

On a voulu un vote solennel. Ce mercredi, à l'Assemblée nationale française, une proposition de loi renforçant la «lutte contre le système prostitutionnel» sera votée (voir en page 4). Celle-ci va notamment instituer la pénalisation des clients de prostituées, auxquels des amendes de 1500 euros (3000 en cas de récidive) pourront être infligées. Une loi directement inspirée du modèle prévalant en Suède depuis 1999. Pierrette Pape est coordinatrice au Lobby européen des femmes¹, à Bruxelles, et spécialiste des questions ayant trait à la prostitution en Scandinavie. Entretien.

La prostitution a baissé de 50% dans les rues suédoises. Mais selon un autre rapport officiel, le nombre global de prostituées n'a pas varié sur l'ensemble du pays: des chiffres contradictoires?

Pierrette Pape: Le chiffre de 50% provient d'un rapport gouvernemental effectué dix ans après la mise en œuvre de la loi suédoise. Selon le même rapport, il n'y a pas d'augmentation de la prostitution au travers d'internet. Il reste de la prostitution en appartement. Certains chiffres sont différents, toutefois, selon qu'ils proviennent d'associations favorables au travail du sexe.

Les effets de la loi sont donc visibles sur le terrain, à savoir dans la rue?

Oui. Selon une autre étude, effectuée en 2010-11 en Scandinavie, le nombre de prostituées était dix fois plus élevé dans les pays voisins de la Suède. Ce qui démontrerait que la loi suédoise sur la prostitution a eu un impact réel, alors que dans les pays voisins la prostitution a augmenté comme partout en Europe.

Justement, peut-on parler de report de la prostitution de la Suède sur ses voisins?

On peut effectivement l'imaginer du point de vue du business de la prostitution. Des sommes phénoménales, tirées de ce marché, vont dans les mains des proxénètes et des trafiquants. La police suédoise, qui procède à des écoutes téléphoniques, le dit: les proxénètes, les organisateurs de réseaux, ont changé de pays.

Dix ans après la Suède, la Norvège a «dû» adopter la même ligne...

Oui, mais la loi norvégienne va encore plus loin, dans le sens où son modèle pénalise également les clients allant en vacances, par exemple en Thaïlande, où ils recourent à des prostituées. Ils peuvent être condamnés au nom du principe de l'extraterritorialité de la loi. Selon les associations norvégiennes que j'ai contactées, des bus sont organisés pour amener clients ou prostituées à l'étranger depuis la Norvège. Autant dire que cela ne sert à rien de s'arrêter aux frontières, pour appliquer la loi, alors que le marché de la prostitution est mondialisé.

Les résultats suédois sont-ils considérés comme «bons»?

Oui, mais il faut remettre les choses dans leur contexte. La loi a été mise en place il y a 13 ans, et la première évaluation faite après 10 ans. Or, 10 ans, c'est vraiment peu pour une loi qui a plusieurs facettes. J'insiste sur cet aspect: comme la loi en France, il s'agit d'une loi globale qui intègre l'éducation à la sexualité, à l'intégrité, la prévention, les mesures pour les personnes souhaitant sortir de la prostitution, la lutte contre le proxénétisme, etc. La pénalisation du client n'est qu'un aspect de la loi.



«La loi suédoise sur la prostitution a eu un impact réel»

PIERRETTE PAPE

Environ 450 amendes infligées en dix ans à des clients, c'est peu. Le Gouvernement suédois pêche-t-il par optimisme?

En Suède, la prostitution n'a rien à voir avec sa situation en Allemagne (400 000 prostituées) ou en Espagne (300 000). Ces quelques centaines d'amendes sont dissuasives. Elles ne sont pas «symboliques», car la loi vaut d'abord par son existence sociale. Il s'agit d'une priorité pour le gouvernement.

Comment la population a-t-elle réagi à cette loi?

Un seul chiffre: de 30% de soutien au début, on est passé aujourd'hui à 70% des Suédois qui l'approuvent, en grande majorité des jeunes. Les hommes se déclarent «moins clients» (de 14% on est passé à 8%). Reste à savoir si la pression sociale fait qu'aujourd'hui les hommes osent moins se déclarer clients.

Qu'en est-il en Finlande?

Après un gros débat en 2006, la Finlande s'est arrêtée à la pénalisation des clients qui savent que la prostituée est victime de traite (à savoir de réseaux internationaux). Une situation dont les clients ne se préoccupent généralement pas. Un récent rapport finlandais affirme que cette mesure ne fonctionne pas: aucune condamnation n'a été prononcée à ce titre depuis 6 ans. La conclusion est qu'il faut pénaliser «toute» la demande.

Concrètement, dans la pratique suédoise, faut-il un flagrant délit pour être dénoncé?

Non. En Suède, la police a plusieurs techniques pour tracer les clients, pour retrouver le moment de la rencontre avec la personne prostituée. Cela comprend l'usage d'internet par les clients. Dès que l'on parvient à tracer le client, la police n'a pas be-

soin de le surprendre en train de donner de l'argent à la prostituée. Il suffit qu'il y ait rencontre. Selon la police, dès que le client est intercepté, on retrouve assez vite le proxénète.

Autre reproche fait à la loi: les prostituées sont contraintes de se cacher, ce qui accroît leur vulnérabilité aux violences.

Selon un policier suédois spécialiste de la question, depuis l'introduction de la loi il n'y a plus eu un seul crime dans le milieu de la prostitution. Affirmer qu'il y aurait plus de violence du fait que les prostituées doivent davantage se cacher tient du mythe.

Est-ce que cela ne montre pas aussi que l'application d'une telle loi dépend beaucoup du rapport de confiance avec la police?

Tout à fait. En Suède, on a débloqué des moyens pour former la police afin de détecter les situations particulières liées à la prostitution (par exemple la surveillance des véhicules dans certaines zones). A entendre les policiers suédois, on se dit qu'ils ont en effet intégré l'analyse sociale de la prostitution. C'est dans ce but aussi que des travailleurs sociaux accompagnent souvent les rondes de police. I

¹Le Lobby européen des femmes (LEF) est la plus grande coalition d'associations de femmes dans l'UE, visant à promouvoir les droits des femmes et l'égalité des femmes et des hommes.



La baisse de la prostitution dans les rues de Scandinavie n'a pas désamorcé le débat. KEYSTONE

UNE VAGUE QUI VIENT DU NORD

En 1999, la Suède a été le premier pays au monde à pénaliser le recours aux services de prostituées. Les amendes infligées sont calculées selon le revenu des clients (aucune peine de prison n'a été infligée à ce jour). Reste que les chiffres officiels et l'efficacité de la loi demeurent controversés, en Suède, mais surtout en Norvège où le débat continue. L'Islande s'y est mise en 2009, juste après la Norvège. En Ecosse une proposition de loi dans ce sens est en examen. De même en Irlande du Nord. En Irlande, la prostitution est déjà totalement interdite. La commission de justice du Parlement a recommandé une loi intégrale comprenant la pénalisation des clients.

En Allemagne, plusieurs récentes enquêtes de presse ont montré la réalité des mégabords. Des inspecteurs de police affirment que la situation y est devenue ingérable. Des pétitions ont été signées par des personnalités connues, demandant une loi abolissant la prostitution. Les partis politiques commencent à y réfléchir. En Belgique, au Luxembourg ou en Angleterre, on observe de près ce qui va se passer en France pour relancer le mouvement. Le débat a également repris en Espagne. Aux Pays-Bas, l'idée est d'aller jusqu'au bout d'une expérience libérale. Aux Pays-Bas, note Pierrette Pape, on vit encore sur l'idée que la prostitution peut être proposée comme «métier» à part entière.

En Suisse, enfin, le recours aux services de prostituées de 16 ou 17 ans sera désormais punissable. Le Parlement a adopté en septembre dernier une modification du Code pénal nécessaire à la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. PAB

«Non, ce n'est pas le privilège des pays riches»

L'application de la loi suédoise pénalisant les clients de prostituées a un coût: est-ce le privilège des pays dits riches?

Pierrette Pape: On nous oppose souvent l'argument du coût. Les organisations de défense des femmes répondent que ce coût est inférieur aux politiques traditionnelles de lutte contre le proxénétisme. La prostitution a de lourdes conséquences physiques et psychiques sur les personnes prostituées. Cela a aussi un coût pour les services sociaux ou de santé.

Plus généralement, n'y a-t-il pas une contradiction fondamentale entre le fait d'autoriser la vente de services sexuels mais d'interdire leur achat?

Cela existe déjà en droit pour d'autres cas de figure. Il s'agit de normes visant à la dignité humaine. L'important est de remettre les choses dans le contexte

d'un marché, où la demande crée l'offre, et d'un système exploitant les vulnérabilités sociales. Dans le cas de la prostitution, l'acte individuel (du client) n'est pas neutre: il a un impact politique plus général.

Au niveau européen, le mouvement favorable à la pénalisation des clients part de Scandinavie, à savoir du nord vers le sud. Une pression irréversible?

Il y a toujours ce mythe selon lequel les Scandinaves sont différents de nous. En fait, c'est une question d'éducation aux rapports entre hommes et femmes. Au niveau du Parlement européen, le débat reprend aussi. Que ce soit en France ou au Parlement européen c'est un mouvement qui traverse tous les partis politiques. Cela me rassure sur la valeur que les droits humains représentent aujourd'hui. PAB



Malgré la saison, les prostituées restent plus nombreuses que les sapins de Noël à Stockholm. KEYSTONE